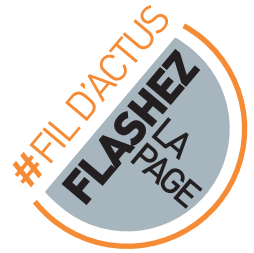


## UNE PRIME POUR NOS TRAVAUX



Elle est méconnue mais peut rapporter gros. Versée par les fournisseurs de gaz ou d'électricité, la prime énergie finance une partie de nos travaux d'isolation ou de chauffage. On aurait tort de s'en priver.

**Qu'est-ce qu'une prime énergie ?** C'est une aide financière versée par les fournisseurs d'énergie et de carburant pour nous inciter à réaliser des travaux d'économies d'énergie, comme l'installation d'une chaudière performante ou la pose de doubles vitrages. Aucune philanthropie de la part des entreprises puisqu'il s'agit, depuis 2006, d'une obligation imposée par les pouvoirs publics dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

**Combien ça rapporte ?** Entre 100 et 700 € en moyenne. Le montant de la prime dépend de la nature de la rénovation (une vingtaine de travaux sont éligibles), de la localisation du logement et de sa surface. Les primes, cumulables avec d'autres aides (crédit d'impôt, TVA réduite, etc.), s'additionnent entre elles : plus on fait de travaux, plus on reçoit d'argent. Jusqu'à 670 € pour l'installation d'une pompe à chaleur, 200 € pour l'acquisition d'une ventilation mécanique contrôlée, 570 € pour l'isolation de 100 m<sup>2</sup> de combles... Pour une rénovation d'envergure, on peut ainsi recevoir plus de 3 000 €.

**Comment en profiter ?** Il faut s'inscrire auprès du fournisseur avant tout engagement de travaux (signature de devis, versement d'un acompte, achat de matériel, etc.).

À la fin du chantier, on lui envoie les justificatifs et on reçoit la prime quelques semaines plus tard.

**Quelles sont les conditions ?** Le logement – qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire – doit avoir été construit depuis plus de deux ans. Quant aux matériaux, ils doivent avoir été installés par un professionnel qualifié et respecter des critères de qualité et de performance minimale.

### Hors sujet

Oui, le prénom Prime existe. Âge moyen des personnes qui le portent ? 86 ans.

On apprendra sur [prenoms.com](http://prenoms.com) que ceux qui aiment ce prénom aiment également Onesiphor, Pie ou Roge...

### SAVOIR À QUI S'ADRESSER

Une vingtaine d'enseignes proposent des primes énergie. Toutes mettent à disposition sur leur site Internet un simulateur pour en calculer le montant, qui peut varier du simple au triple selon l'opérateur. Le site [quelleprime.fr](http://quelleprime.fr) permet de comparer l'ensemble des offres.

- Les fournisseurs d'énergie comme GDF Suez DolceVita, Primagaz (programme « Prim'au Gaz ») ou Butagaz (« Butaprimés ») versent leurs primes sous forme de chèque ou d'avoir si on est client.
- Total, sur son site [lenergiesoutcompris.fr](http://lenergiesoutcompris.fr), propose un virement bancaire.
- Auchan, Carrefour ou Leclerc (via son programme « L'Énergie moins chère ») proposent des cartes cadeaux à valoir dans leurs magasins. Même offre du côté des grandes surfaces de bricolage associées à des fournisseurs d'énergie, comme Leroy Merlin, Castorama ou Brico Dépôt.
- Le site Internet [primesenergie.fr](http://primesenergie.fr), partenaire d'Avia, envoie un chèque sans conditions d'utilisation. C'est lui qui récompense le plus grand nombre de travaux (y compris l'achat d'ampoules Led).